

Les élus locaux face à la crise du vignoble Languedocien

Olivier DEDIEU

Le gouvernement commettrait une grosse erreur si, ayant changé un sous-préfet par un autre sous-préfet, il avait cru ainsi résoudre la question viticole. Si le gouvernement, par différentes mesures, a voulu réduire les populations de cette région à l'obéissance, il s'est trompé. Il s'est trompé parce qu'il a oublié que nous sommes le pays des cathares, le pays des camisards, le pays de ceux, qui, à travers les âges ont maintenu les libertés locales. Nous sommes le pays des révoltés, de Montmorency (...)des hommes de 1848, des hommes de 1851 (...) des hommes de 1871, des révoltés de 1907, des maquisards de 40-45...¹

L'histoire contemporaine du Bas Languedoc² est marquée par deux traits fondamentaux. Le premier, le plus récurrent, est son vignoble de masse dont les crises vont scander le XXe siècle ; le second concerne les politiques d'aménagement étatiques qui transforment durablement, dès les années 1950, la physionomie de l'économie régionale. C'est dans cet environnement que nous voudrions présenter quelques facettes de l'action des élus locaux du département de l'Hérault face à la crise viticole qui touche, selon des séquences rapprochées, le Languedoc de la Libération aux années 1970. Afin de donner une vision plus élargie de l' élu local de cette période, nous avons opté pour l'étude de deux types de registres de légitimation. Le premier, le plus connu, est celui des tribuns viticoles, ce que nous avons appelé ailleurs les élus du vin³, c'est-à-dire la posture tribunicienne⁴ adoptée par certains élus locaux durant les crises viticoles qui en font des acteurs reconnus de la régulation de ce secteur. Le second, vise une autre modalité d'intervention face à la crise, lié aux politiques de modernisation de l'économie régionale. L'enjeu est ici de donner les deux faces, réactive et active, adoptées par les élus locaux de cette période face à cet enjeu majeur de la société languedocienne.

Mettre l'accent sur ces différents rôles (élu tribunicien, notable modernisateur), implique de sortir d'une vision trop statique et réductrice du pouvoir et de l' élu local afin de montrer comment, au-delà des attributs qui leur sont "traditionnellement" reconnus, des élus locaux sont susceptibles de bâtir leur représentativité politique sur leur capacité à intervenir et à jouer un rôle significatif dans le champ de l'économie régionale. En affirmant cela, il s'agit ici de sortir d'une approche qui cantonnerait les élus à la seule régulation croisée bâtie au niveau local entre fonctionnaires de l'Etat déconcentré et notables pour appréhender des systèmes

¹Discours de Jean Bene, sénateur maire de Pézenas, président du Conseil Général de l'Hérault, session extraordinaire du Conseil général du 30 Janvier 1964 in *Délibérations du conseil général de l'Hérault*, Montpellier, 1964.

²Le Bas Languedoc comprend les départements de l'Aude, du Gard et de l'Hérault.

³ Olivier Dedieu, "Raoul Bayou, député du vin : les logiques de constitution d'un patrimoine politique", *Pôle Sud*, n°9, 1998, pp. 88-110.

⁴ Parallèle menée avec la fonction tribunicienne de Georges Lavau, "Le parti communiste dans le système politique français", in *Le communisme en France*, A. Collin, 1969.

d'interdépendance beaucoup plus larges, englobant ici la sphère économique. Cette optique nous amène à sortir d'une vision, répandue, dans l'analyse des politiques publiques, qui cantonne la gestion des différents secteurs économiques à la seule co-gestion de l'Etat et des élites sectorielles. Il est, bien entendu, ici qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la différenciation des rôles qui amènent, dans nos sociétés contemporaines, à une séparation marquée entre élites professionnelles et politiques et à la disparition du notable, tel que le définissent les historiens⁵. Néanmoins, il faut montrer qu'en fonction d'un registre d'action collective⁶, fondé au début du XXe siècle, les élus locaux sont amenés à assumer une position de co-gestionnaire des crises viticoles, assumant une part essentielle de la médiation entre Etat et profession.

Enfin, la crise ne génère pas seulement un appel à l'Etat en vue du soutien du marché viticole. Elle suscite aussi une réflexion précoce sur la modernisation de l'économie régionale. Cette dynamique modernisatrice, qui fait de cette région un territoire expérimental de l'aménagement du territoire à compter des années 1950, implique une relecture des modalités de mise en œuvre de ces politiques. Loin de l'imposition par le centre d'une politique de grands travaux, les politiques de modernisation régionale sont tout autant le fait d'une mobilisation régionalisée qui inscrit ses projets sur l'agenda étatique que d'un investissement de l'Etat central sur ce territoire. Il s'agit donc de relativiser la lecture unilatérale de certaines analyses du pouvoir local qui ne donne des acteurs locaux que la capacité à répondre aux initiatives de l'Etat central et qui ne fondent leurs relations que sur un échange de légitimité. In fine, c'est une relecture des rapports centre-périphérie qu'il s'agit de reconsidérer, notamment en montrant les nouveaux types de médiation désormais à l'œuvre. L'investissement de grands notables régionaux dans la création du Bas Rhône Languedoc, montre, s'il en faut, que dès cette période, en milieu rural, des élus jouent du registre de la modernisation pour asseoir leur légitimité politique, rôle qu'ils continueront à assumer sous la Ve République.

L'élu du vin, les nouvelles configurations d'une légitimité politique

Durant plus d'un siècle, le Bas Languedoc s'est caractérisé par la mono production viticole. Cette spécificité date de la deuxième moitié du XIXe siècle, quand l'ouverture des marchés nationaux génère une reconversion massive de l'économie régionale en faveur de la rente viticole. La mutation est loin de toucher la seule agriculture. C'est toute l'économie régionale qui investit cet "eldorado"⁷, drainant la plupart des capitaux régionaux, urbains ou ruraux⁸. De fait, jusqu'aux années 1960, la question viticole dépasse largement le cadre étroit du milieu agricole stricto sensu.

⁵Notable caractérisé par la confusion des pouvoir politique, économique et social, la détention de positions locales et nationales. A.-J. Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, 2 vol.

⁶ Charles Tilly, *La France conteste 1600-1980*, Paris, Fayard, 1986

⁷Les cours sont si élevés que le retour sur investissement se fait en quelques années. L'architecture urbaine des communes de la plaine languedocienne reflète cette richesse rapide et accessible à la moyenne viticulture.

⁸Cette reconversion est favorisée par l'obsolescence du tissu économique régional devenu non concurrentiel lors de la nationalisation des marchés.

Les cours du vin scandent le devenir de l'ensemble de l'économie et de la société régionale⁹. L'industrie, les services, le commerce voient leur prospérité conditionnée par la tenue du marché des vins¹⁰. Cette prégnance se retrouve dans la structure des élites locales. Les chambre de commerce et d'industrie sont dirigées par le négoce viticole, les élites politiques et syndicales puisant elles-mêmes leur représentativité dans ces milieux viticoles¹¹. La singularité du Languedoc ne se limite pas, néanmoins, à ce seul critère. Cette viticulture est massivement celle du vin de table¹². Cette mono production fait que le vignoble languedocien accapare, à lui seul, l'essentiel de la production du vin de table de la France métropolitaine¹³, générant une corrélation forte entre un territoire (le Bas Languedoc) et ce secteur agricole. Cette situation se confirme dans la représentation professionnelle de ce secteur. La section des vins de table de la Fédération des associations viticoles (F.A.V.) est en permanence dirigée par les dirigeants méridionaux issus de la Confédération Générale des Vignerons du Midi (C.G.V.M) ou de la coopération viticole languedocienne. Enfin, elle contribue à l'émergence d'un répertoire d'action collective fortement articulé sur la mobilisation de la société régionale, pour laquelle les élus locaux assument un rôle clef.

Forgé lors de la grande crise de 1907, ce répertoire vise à obtenir une intervention de l'Etat en faveur du rétablissement du marché par la mobilisation de l'ensemble de la société languedocienne. Les manifestations de masse encadrées par les notables locaux, les coupures symboliques des liens entre élus et Etat (démissions collectives, fermetures de mairies, grève de l'impôt), visent à attester de la profondeur de la crise et de l'unanimité régionale face à l'Etat. La genèse de ce modèle est fondamentalement liée aux conditions sociales et historiques du Languedoc du début du siècle, tout autant qu'aux ressources des différents protagonistes de cette crise. Loin d'être l'expression d'une hostilité à l'Etat Républicain¹⁴, la contestation se fait contre l'Etat... tout contre. Dans une région déjà inscrite dans une tradition "républicaine" et touchée de plein fouet par les mécanismes d'un marché libéral, la mobilisation est un appel à l'Etat afin qu'il rétablisse l'équilibre du marché. Son apparition s'inscrit dans une période où le syndicalisme agricole est à la fois divisé, peu intégré et faiblement implanté. D'où le faible encadrement professionnel d'une masse viticole mobilisée localement avec l'appui d'un comité qui s'autoproclame représentatif de la masse

⁹L'économiste Jules Milhau estime en 1945 que la viticulture génère les trois quarts de la richesse de l'Hérault. Jules Milhau, *Le pouvoir d'achat des viticulteurs*, Montpellier, Causse, Graille et Castelnaud, 1945.

¹⁰Le caractère monoproduitif de la région a favorisé un secteur tertiaire très développé (notamment le "petit" commerce).

¹¹Le principal syndicat CGT est celui des ouvriers agricoles. Ces derniers sont d'ailleurs le terreau du parti communiste. Les Radicaux et socialistes sont implantés dans le négoce et la moyenne propriété, la SFIO chez les petits propriétaires.

¹²Massive à deux titres. Les vins de qualité (AOC et VDQS) représentent un volume dérisoire, la productivité du vignoble est par ailleurs très forte dans la plaine viticole (plus de 300 hectolitres à l'hectare dans certains vignobles).

¹³Le principal concurrent du Languedoc est le vignoble algérien qui se développe considérablement dans l'entre-deux-guerres.

¹⁴Le midi méditerranéen est peu perméable à l'idéologie corporative et anti-républicaine des notables conservateurs que Suzanne Berger a décrite en Bretagne. *Les paysans contre la politique*, Paris, Seuil, 1973.

vigneronne¹⁵, mais surtout par une coalition “contre-nature” des grands propriétaires réactionnaires et des socialistes méridionaux¹⁶ qui sont souvent à l’origine des mobilisations villageoises.

Dans les années 1920-1930, ce répertoire va préserver ses grandes lignes même si des évolutions notables sont perceptibles. Ces dernières tiennent en premier lieu à l’évolution des représentations de la crise et du marché viticole qui rétroagit sur le type de revendications (politique de soutien des cours et organisation du marché). Par ailleurs, la viticulture méridionale s’est construite une représentation professionnelle. Dès 1907 est créée la CGVM qui impulse quelques années plus tard la Fédération des Associations Viticoles (FAV). L’institutionnalisation d’une organisation représentative de la viticulture méridionale ne remet pas pour autant en cause le répertoire, même si ce dernier est désormais encadré dans un processus de régulation beaucoup plus large que la période de crise. Cette dernière, même routinisée, n’en conserve pas moins sa valeur heuristique pour les différents protagonistes régionaux. L’essor du syndicalisme, en effet, maintient en effet des spécificités telles qu’il trouve nécessaire de maintenir le modèle. Plusieurs caractéristiques qui l’ conduisent à maintenir ce répertoire. Le premier est sa faible intégration au sein du syndicalisme agricole national, constante qui se maintiendra jusqu’aux années 1970¹⁷. Le second tient à son organisation et à son éclatement. La CGVM reste une organisation de notables¹⁸, peu organisée sur le terrain. De fait, ces représentants viticoles n’ont pas les moyens (à supposer qu’ils aient eu la volonté) de remettre en cause ces logiques de régulation. Les élus, pour leur part, militent pour la pérennisation de ce registre de mobilisation. Les dimensions sociales de cette production¹⁹ rendent le recours à l’ élu et aux notables locaux nécessaires pour mobiliser cette société²⁰.

¹⁵Le comité d’Argelliers dont le responsable, Marcellin est cafetier et propriétaire viticole.

¹⁶Face au gouvernement républicain, la majorité des élites politiques locales républicaines ne se sont pas initialement engagés dans la mobilisation viticole. Elles ne le feront qu’avec la massification du mouvement, étant souvent en porte-à-faux.

¹⁷Formellement, les organisations viticoles sont rattachées à la FNSEA. Néanmoins, ce n’est qu’au cours des années 1970 que l’intégration au sein de la FNSEA deviendra effective.

¹⁸Caractéristique de la représentation viticole des années 1950. Cf Sylvain Maresca, *Les dirigeants paysans*, Paris, Editions de Minuit, 1983. La CGVM est dirigée par le même type d’élites sous la III, IV et Ve République : Grands propriétaires urbains, souvent issus de lignées de dirigeants, détenteurs de capitaux sociaux, culturels et économiques élevés.

¹⁹La diversité des déclarants de récolte est très forte. La majorité de ces derniers sont de petits propriétaires souvent ouvriers agricoles.

Erreur! Les index ne sont pas autorisés dans les notes de fin ou de bas de page, les entêtes, les pieds de page ou les commentaires., ils bénéficient d’une position clef dans le dispositif, s’assurant par là même un surcroît de légitimité.

Le schéma type de la crise viticole est le suivant. Les organisations représentatives de la viticulture dénoncent une situation économique problématique et l’impasse des négociations menées avec l’Etat. Elles en appellent à la mobilisation des élus par le biais de l’association des maires et conseils généraux des départements concernés et génèrent des structures de mobilisation, les comités de salut viticole, en charge de la gestion des manifestations de crise. Une fois la crise attestée par l’ampleur des mobilisations et des stratégies de rupture (démissions, grèves administratives, barrages, dégradations d’établissements publics), les dirigeants des organisations professionnelles négocient avec le ministère les nouvelles mesures susceptibles de sortir de la crise. Ce modèle génère deux différenciations

La Quatrième République ne voit pas de remise en cause d'un modèle qui restera opératoire jusqu'au milieu des années 1970. Dès 1945, devant l'insuffisance du prix du vin, un comité régional de salut viticole²¹, constitué sous l'égide de la CGVM, demande à l'association des maires de prévoir des actes de défiance envers le gouvernement avant de lancer les manifestations de masse. Le processus de crise tourne néanmoins rapidement court, les négociateurs obtenant rapidement du gouvernement la revalorisation voulue²². Cette issue rapide n'est pour autant en rien révélatrice de l'évolution des crises qui traversent la Quatrième puis la Cinquième République. Ces dernières vont en effet connaître des fréquences de plus en plus rapprochées faisant de cette période l'une des plus critique pour la viticulture méridionale. Tout aussi fondamentalement, la période connaît une inflexion du système d'action au bénéfice des activateurs de crise en général, des élus tribuniens en particulier.

Dans les années 1930, le modèle de réussite politique en matière viticole était celui d'Edouard Barthe, parlementaire de l'Hérault, surnommé le "député du vin". Son succès était lié à l'étendue de ses positions nationales (présidence de l'INAO, de l'office international des vins, de la commission interministérielle de la viticulture, de la commission des boissons de l'Assemblée) qui lui permirent d'instituer une nouvelle réglementation viticole (le statut viticole, connu aussi sous le nom de "lois Barthe") instituant une protection malthusienne du marché. Cette entreprise politique, basée sur une coalition regroupant la CGVM et un réseau politique composé des principaux notables du département, disparut sous Vichy²³. À la Libération, les conditions de reproduction du modèle ne sont plus possibles. Aucun parlementaire ne réunit les ressources suffisantes pour arguer d'une quelconque capacité à influencer à ce point sur les pouvoirs publics ou

fondamentales des rôles, entre négociateurs et "activateurs de crise" d'une part, entre politiques et professionnels d'autre part. Les négociateurs attirés, dirigeants de la CGVM en général, restent à distance du processus de crise qu'ils amorcent, mais à l'issue de la crise sont les seuls négociateurs reconnus auprès des pouvoirs publics ; les "activateurs de crise", élus locaux, cadres professionnels, sont, eux en charge de la mobilisation mais, la crise ayant permis de restaurer les positions des dirigeants de la CGVM, ils sont amenés à disparaître du champ de la représentation viticole. La différenciation des champs politique et viticole, malgré l'ouverture laissée aux politiques, reste tout aussi intacte. Il n'y a pas de confusion entre les élites politiques et syndicales, l'intrusion des élites politiques étant limitée dans le temps (la durée de la crise) et par le type de statut qui leur est accordé (activateur de crise, représentant de la société régionale, ou pour les plus titrés, médiation directement avec le centre). Pour autant, même limitée, cette participation n'en permet pas moins aux élus de générer une nouvelle légitimité reconvertible dans le champ politique, d'autant plus significative, que, selon le préfet de l'Hérault, "les résultats électoraux sont, dans ce département, dépendants de la situation viticole"²⁰²⁰ Rapport mensuel du préfet de l'Hérault, juin 1945 in Archives Départementales de l'Hérault, 366 W 156.

²¹ Ces comités n'ont en règle générale de régional que le nom. Les premières mobilisations sont le fait de comités départementaux. Selon les crises, on va en rester à l'échelle départementale (avec une coordination des actions communes) ou s'organiser régionalement.

²² Rapport du Préfet, mai-juin 1945 in ADH 356 W 130-1. Le principal bénéficiaire politique en est le président du conseil général de l'Hérault dont "l'action a été particulièrement remarquée tant à la tête du conseil général qu'au cours des dernières assemblées des maires, pour la défense de la viticulture". Note RG du 31 octobre 1946 in ADH 356 W 12.

²³ Jean Sagnes, "Viticulture et politique : Edouard Barthe, député de l'Hérault 1882-1949" in *Mélanges Robert Laurent*, Montpellier, 1980.

la réglementation viticole. Malgré ce, les élus locaux vont continuer à maintenir leur assise viticole, grâce à la permanence de la crise viticole. Deux types d'élus sont susceptibles d'émerger face à la crise. Les grands notables d'une part, les élus tribuniciens d'autre part. Le premier cas concerne le président de l'association des maires, du conseil général et les parlementaires. Le second des notables locaux qui jouent leur légitimité par leur activisme local lors des crises viticoles. La première catégorie regroupe les partenaires incontournables des organisations professionnelles. Le président de l'association des maires²⁴, le cas échéant celui du conseil général, centralise l'action des maires, affichant ainsi l'unanimité des élus et de la société régionale²⁵. Les parlementaires ont pour fonction, eux, de faire pression sur le gouvernement et d'utiliser les assemblées comme tribune revendicative de la viticulture méridionale²⁶. Quand ils accèdent au gouvernement, ils peuvent jouer de leurs positions pour influencer sur la position de ce dernier. Ce sera le cas d'Emile Claparède et de Paul Coste-Floret, secrétaires d'Etat en 1953 et 1954²⁷.

Plus originale est néanmoins la posture des élus tribuniciens. Ces derniers ne structurent pas leur légitimité sur leur accès à l'Etat. Au contraire, elle se construit par leur capacité à mobiliser dirigeants professionnels et population locale tout en assumant un rôle significatif dans la gestion des comités de salut viticole voire en concurrençant le monopole de représentation des élites viticoles. Cette inflexion apportée au rôle traditionnellement dévolu aux élus doit beaucoup à la situation que connaît le syndicalisme régional de la Libération jusqu'aux années 1960 tout autant qu'au caractère erratique des politiques viticoles et aux logiques de radicalisation des crises de cette période. Le syndicalisme sous la Quatrième République connaît une phase d'apathie marquée dans les années 1950. Ce phénomène est particulièrement net pour la CGVM qui connaît un net reflux de ces adhérents. Cette apathie se conjugue avec la concurrence nouvelle issue d'un milieu coopératif, en expansion, qui conteste la représentativité de la CGVM. Enfin, la fin des années 1950 voit l'émergence d'une nouvelle génération de militants, les jeunes vigneron, qui tentent de percer au sein des organisations viticoles. Cet éclatement syndical ne reflète pas seulement une lutte institutionnelle. Il sous-entend une division interne au syndicalisme quant à la définition des politiques viticoles (organisation du marché, définition du vigneron)²⁸. Cette crise de représentation est d'autant plus problématique qu'elle se conjugue avec des mesures gouvernementales souvent erratiques et donc la cohérence est souvent problématique.

Dans ce contexte, les élites viticoles sont doublement déstabilisées. En premier lieu par leurs divisions, en second lieu par la faiblesse de la régulation du secteur viticole. Dans ce contexte, plusieurs entreprises vont voir le jour et tenter de déborder les organisations représentatives quant à la définition d'une situation de crise et la gestion des comités de salut viticole. Deux conseillers

²⁴

²⁵ Certains font plus loin.

²⁶ À l'exemple de Paul Boulet, député maire de Montpellier qui, à la grande satisfaction des organisations professionnelles, dépose en 1950 un projet de loi anti Coca cola. Archives de la fédération des caves coopératives de l'Hérault, Assemblée générale du 4 mai 1950.

²⁷ Le premier se verra reconnaître un rôle crucial dans la résolution de la crise. *Midi Libre*, 12 août 1953.

²⁸ Leur des principaux débats tourne autour des petits vigneron, massivement présents dans la coopération, et qui, pour beaucoup sont des pluriactifs.

généraux de l'Hérault se font les vecteurs de cette stratégie, Raymond Donnadiou et Raoul Bayou. Le premier en date est l'avocat radical Raymond Donnadiou, conseiller général de Béziers II. En 1946, à la veille des élections législatives, il crée une nouvelle organisation, le comité Marcellin Albert²⁹, composé d'élus locaux et de viticulteurs, pour dénoncer l'inertie des pouvoirs publics face à la chute du marché des vins et préconise la grève administrative et la démission collective des élus. Devant le marasme économique, son appel, relayé par la presse régionale, reçoit l'appui des organisations viticoles et des maires qui ne veulent pas donner l'impression d'être débordés par le nouveau venu qui est intégré dans le comité de salut viticole. Rapidement, le comité devient l'un des principaux "activateurs de crise" du département, mais sa situation est très précaire. Son positionnement le conduit en effet pour accroître son influence à critiquer ouvertement la CGVM et la Coopération et à justifier son positionnement par des mesures que le préfet qualifie alors d'"extrémiste"³⁰. Ces surenchères contribuent progressivement à la marginalisation, tant par les représentants professionnels³¹ que par les élus locaux peu désireux d'aller trop loin dans la rupture avec l'Etat³². Seule la grande crise de 1953³³ lui permet de retrouver brièvement son audience, avant de disparaître quelques années plus tard³⁴.

Raoul Bayou, conseiller général de Saint-Chinian aura une existence moins éphémère, assumant son rôle d'élus tribunicien pendant plus de vingt ans. En 1953, la viticulture méridionale connaît ses premières grandes manifestations d'après guerre. "Les cours du vin se sont effrités. Les petits et moyens viticulteurs qui ont peu de rendement vendent à perte (...) Le viticulteur méridional travaille de manière archaïque, il est fortement endetté. La situation est encore plus critique pour les viticulteurs de coteaux" note le préfet³⁵. Dès 1952, cette énonciation est le fait des édiles locaux qui s'arrogent le droit à énoncer, face à "l'immobilisme de la CGV", la crise : "ces derniers jours, certains maires ont pris l'initiative de se réunir à saint Chinian et de dire que comme en 1907 la situation était grave et que les associations devaient réagir"³⁶ pour s'imposer. Ces

²⁹ Nom du leader de la crise de 1907.

³⁰ Rapport mensuel du préfet de l'Hérault, décembre 1949, ADH 338 W 57.

³¹ Qui obtiennent du quotidien *Midi Libre* de limiter ces communiqués. Rapport du sous-préfet de Béziers du 10 mars 1947, ADH 443 W 479.

³² La grève administrative, qu'il préconise en 1950 sera peu suivie.

³³ Cette année-là plus de 150 000 vignerons défilent à Béziers.

³⁴ Il est entre-temps "lâché" par les radicaux.

Erreur! Les index ne sont pas autorisés dans les notes de fin ou de bas de page, les entêtes, les pieds de page ou les commentaires.. L'imposition de cette situation de crise ne sera pas, encore une fois, le fait de la représentation légitime, mais vient de celle plus localisée des représentants de la viticulture de coteaux et du Saint Chinian en particulier³⁵. Cette mobilisation est d'autant plus forte que les politiques préconisées par la CGVM favorisent les terroirs productifs de la plaine au détriment des vignobles de coteaux, moins productifs, mais produisant un vin de meilleure qualité.

Erreur! Les index ne sont pas autorisés dans les notes de fin ou de bas de page, les entêtes, les pieds de page ou les commentaires.. Les élus et responsables viticoles du Saint Chinian se mobilisent dès août 1952, mais en juin et juillet, c'est la masse vigneronne qui entre en scène au cours des barrages et manifestations. En juillet, le préfet se fait l'écho de l'ampleur de ces mobilisations : "(...) il y a eu plus de 400 barrages dans 300 communes intéressées. Aux alentours, des foules ont stationné groupant la plupart du temps la population entière du village (...) Dans la quasi totalité des localités, le maire et les conseillers municipaux étaient sur les lieux. Souvent aussi, il s'y trouvait les notables : notaire, instituteur, curé..."³⁶ Rapport du préfet du 28 juillet 1953 in ADH

338 W 91. Si le mouvement touche l'ensemble du département, il atteint un paroxysme dans le canton qui compte de juillet à août plus de 100 barrages. Président du comité de salut viticole cantonal, Raoul Bayou tire largement crédit de ces actions notamment grâce aux possibilités structurelles que lui offre les modes de gestion de cette crise. Le comité régional de salut viticole, cherchant à structurer la mobilisation, agglomère en son sein des représentants locaux et cantonaux. Par ce biais, Raoul Bayou devient un représentant départemental des activateurs de crise. Reconnu pour sa combativité en faveur de "la cause" sur son canton, il va accroître ses positions sur un registre "maximaliste". Ce dernier est d'autant plus légitime à tenir que les négociations n'aboutissent pas avec le gouvernement sur l'application de mesures visant à soutenir les cours. Ayant généré une forte mobilisation avec une capacité d'encadrement limitée, le CRSV devient à la merci de surenchères "activistes". En Juillet, il déborde le CRSV en séance plénière en sollicitant la démission des élus. Symboliquement, ce type de mesure, demandée par un élu, accrédite le choix manifeste qui est fait entre la société et l'Etat. Cette dynamique est finalement arrêtée net par l'annonce d'une politique effective de soutien des cours. Immédiatement, le CRAV est dissous.

Néanmoins, la crise reste structurelle en 1954, 1955 et 1956, notamment dans le Minervois et le Saint Chinian. Entre temps, Raoul Bayou a institutionnalisé ses réseaux d'élus viticoles dans la fédération des communes de petit rendement dont il devient le président³⁶³⁶ Il est aussi Secrétaire général des communes sinistrées par le Gel. (ADH 356 W 15). . À ce titre et fort de l'image véhiculée auprès des milieux viticoles, il est l'un des membres du CRAV en 1954 et 1955. La palette de ces rôles s'accroît. Membre de l'association des Maires de l'Hérault (AMH) sollicité à chaque crise par les associations viticoles pour soutenir leurs revendications, membre "de droit" du CRSV, soutenu par les milieux viticoles de son canton, il déploie à l'échelle du biterrois de manière plus intense son rôle d'élus tribunicien. De décembre 1953 à août 1954, il soutient la grève administrative des maires du Minervois (cru dont 3 communes de son canton sont membres), au sein de l'AMH, il soutient un texte sur les fermetures des mairies et la démission des élus ; au sein du CRSV, il est parmi les groupes activistes (Ligue des petits propriétaires (PC), Comité Beauvoisin, fédération de Bayou) qui tentent de déborder la direction du mouvement. En mai 1954, face à la dégradation de la situation viticole, l'AMH décide la fermeture des mairies. Ce sont celles du Saint Chinian que le préfet signale pour leur activisme : "262 communes font la grève. La grève est souvent partielle. L'exception vient du biterrois où une quarantaine de communes des cantons de Saint Chinian et d'Olonzac font une grève quasi-totale suivant en cela l'impulsion personnelle de Bayou, conseiller général socialiste, maire de Cessenon et Président de l'association des maires des communes à petit rendement"³⁶³⁶ Rapport du préfet du 9 Janvier 1954 in ADH 338 W 98..

Ces actions contribuent à faire de Raoul Bayou un interlocuteur légitime des vigneronniers auprès des pouvoirs publics. C'est au nom d'associations d'élus viticoles qu'il structure³⁶³⁶ Outre la fédération des petits rendements et la fédération des communes viticoles, R. Bayou crée en 1954 l'union des maires pour la garantie du prix. Composée de 34 communes, elle semble avoir eut une existence éphémère. ADH 338 W 98. qu'il devient membre des délégations reçues dans les ministères. Devenu acteur légitime de la représentation des régions de coteaux, figure de la contestation viticole, il capitalise cette nouvelle légitimité en enlevant la circonscription la plus viticole du département de l'Hérault (Béziers-Saint Pons) puis la présidence de l'association des maires. La cinquième République ne met pas fin à l'élus tribunicien, bien au contraire, la vigueur des crises viticoles, jusqu'à la fin des années 1970 en assure la pérennité. Cette dernière est conditionnée par une histoire syndicale qui maintient son décalage avec l'évolution nationale. Elle s'appuie aussi sur un multipositionnement qui, loin de figer le notable, décuple ses capacités à incarner le "député du vin".

Jusqu'aux années 1970, le syndicalisme viticole méridional maintient son particularisme. Il continue à mobiliser le répertoire "traditionnel" d'action collective, à s'appuyer sur la mobilisation régionale dans le cadre de ses négociations avec l'Etat. Cette permanence s'explique par le maintien des composantes sociales du monde viticole et son intégration nationale peu poussée. Elle se comprend

homologies stratégiques, tout autant que le maintien en l'état de la fonctionnalité de l'élu local dans la crise viticole, expliquent le maintien en l'état du dispositif. Raoul Bayou accroît d'ailleurs son influence avec l'acquisition de ses nouveaux mandats. En tant que parlementaire, il figure en tête de cortège des manifestations, et surtout, construit ses interventions parlementaires sur un discours viticole quasi exclusif : "Raoul, c'est le seul qui ait voulu parler du vin à l'Assemblée nationale (ses collègues l'appelaient le pinardier) comme personne ne l'avait fait pour défendre le Midi. Depuis qu'il a disparu, c'est moins virulent. (...). Pour le vin, on peut dire qu'il a fait le maximum"³⁷. C'est ainsi qu'en 1964, sollicité par la coopération qui monte une liste contre les Jeunes Viticulteurs, il est l'un des seuls conseillers généraux à refuser d'y figurer, évitant une défaite retentissante, et un crédit renouvelé auprès des nouveaux dirigeants de la chambre d'agriculture³⁸. Le respect de cette "ligne jaune" se double d'une légitimation croisée entre les deux sphères. Alors que Raymond Donnadiou construit rapidement son entreprise sur une contestation frontale des organisations viticoles, R. Bayou ne produit que des critiques limitées dans le temps et dans leurs conséquences³⁹. Il s'évertue par contre à conforter la légitimité des organisations professionnelles et de leurs représentations, les élites viticoles, attestant en retour de sa légitimité à représenter son territoire et la viticulture. Enfin, le crédit apporté à l'élu tribunicien est cautionné par le caractère contrôlé de ses "dérapages" en temps de crise. Alors que le comité Marcellin Albert s'échinait à une surenchère d'actions souvent jugées disproportionnées, Raoul Bayou se meut dans un jeu, extrêmement ritualisé, structuré par des actions aux effets calculés et mesurés. Si violence il y a, cette dernière est fondamentalement symbolique. Les démissions collectives, donnant lieu à la remise des écharpes à la foule, sont savamment dosées par les

d'autant mieux que la génération qui accède, dans les années 1960, à la direction des institutions représentatives de la viticulture, n'a pu émerger qu'en jouant le rôle d'activateurs de crise. Fortement impliquées dans la direction des comités de salut viticoles, ces nouvelles élites ont largement mobilisé cette légitimité³⁶³⁶. Le plus souvent leur premier titre de reconnaissance dans le milieu a été une convocation au tribunal correctionnel. C'est le cas de Emmanuel Maffre Baugé, Achille Gauch, Louis Teissier, etc....

Erreur! Les index ne sont pas autorisés dans les notes de fin ou de bas de page, les entêtes, les pieds de page ou les commentaires.. Président de l'association des maires de l'Hérault, il devient l'interlocuteur "obligé" du CSV.

Cette pérennité du "député du vin" tient aussi aux modalités de gestion de son rôle, différence fondamentale entre cette entreprise et celle de R. Donnadiou évoquée plus haut. L'une des facettes les plus nettes de ce dernier est le respect des sphères de représentation professionnelle et politique. "Il faut absolument éviter le mélange des genres et ne pas laisser s'établir de confusion entre l'action politique et l'action économique" lui rappelle encore Jules Milhau en 1962³⁷³⁷ Lettre du 14/2/1962, archives Jules Milhau.. À l'exception de la présidence du syndicat du cru Saint-Chinian, Raoul Bayou ne s'immisce pas dans la sphère de représentation professionnelle³⁷³⁷. Les élites viticoles, pour leur part, sont toujours exclues de la représentation politique. L'un des exemples les plus éclatants est celui de Castera, "figure" audoise du CRAV qui perd tout crédit après s'être présenté aux législatives dans l'Aude (sous l'étiquette gaulliste, il faut dire). On peut faire un parallèle avec Marcellin Albert, le tribun de 1907, déchu de ses fonctions pour s'être discrédité sous le coup des manœuvres "politiciennes" de Clémenceau.

³⁸Edouard Barthe, dans les années 1930 avait créé la ligue des petits et moyens viticulteurs pour contrecarrer l'influence de la CGVM IL avait dû, face à la pression de cette dernière, mettre en berne cette organisation.

³⁹C'est essentiellement en 1953 qu'il attaque les carences de la CGVM mais il est vrai que la critique est alors générale.

dirigeants viticoles qui cherchent à limiter les conséquences politiques de ces actes. Quand elles ont lieu, l' élu retrouve quasi-automatiquement son mandat⁴⁰. Malgré ce, les contrecoups que subit l' élu tribunicien sont compensés par l' essor de ces ressources politiques, ces dernières renforçant son accès à l' Etat.

Erreur! Les index ne sont pas autorisés dans les notes de fin ou de bas de page, les entêtes, les pieds de page ou les commentaires., l' unanimité des élus générant un jeu à somme nulle.

Le coût le plus lourd, finalement, s' inscrit dans les relations entre Préfet / Notables et élu tribunicien. L' exemple le plus typique est celui de la crise de 1971. Face à l' ampleur de la crise, Le CRSV appelle l' association des maires de l' Hérault (AMH) à manifester de manière plus affirmée son engagement à deux mois des municipales. Le 19 janvier, l' AMH se réunit pour avaliser une position commune⁴⁰ *Midi Libre* du 19/01/71.. Raoul Bayou intervient alors pour jouer son rôle de soutien à l' action syndicale. Néanmoins, il se fait déborder par une proposition qui propose l' occupation de la préfecture. Le président de l' AMH, le maire de Montpellier, F. Delmas (droite) ne peut alors qu' avaliser la prise de position de la majorité de ses pairs. Face à la pression viticole et l' absence de réponse de l' Etat, les maires se retrouvent au pied du mur, à choisir entre défense viticole et mettre à mal leurs rapports avec, non plus un gouvernement lointain, mais le préfet. Cette situation est d' autant plus délicate que ce dernier, se fait fort, en écrivant à tous les maires, d' accroître les coûts d' une telle action en mettant en jeu leurs rapports : “ceux à qui a pu venir une telle pensée se sont montrés inconscients des devoirs que comporte le mandat qu' ils ont brigué ou accepté et indignes de l' exercer (...) Inadmissible dans son principe, le geste qui a été suggéré est dépourvu de tout motif susceptible d' en atténuer la gravité (...) Ils enfreindraient autant la loi, les règles de la tradition, de l' hospitalité et de la courtoisie s' ils prétendaient y imposer leur présence par la force ou par la ruse⁴⁰ Lettre du préfet à tous les maires du département du 30/01/1971. ADH 676 W 179.. Cette mise à mal des relations privilégiées avec la préfecture n' entraîne pas seulement l' hostilité du préfet. Elle met en porte-à-faux les grands notables qui refusent de pousser l' action aussi loin, François Delmas, maire de Montpellier, abandonnant alors la présidence de l' association tandis que Jean Bene, président du conseil général, décide de quitter la réunion. Finalement, après une entrevue avec le préfet, Raoul Bayou fait avaliser une solution médiane : l' occupation du pavillon populaire (annexe municipale) par les maires jusqu' à la relève assurée par la prochaine manifestation viticole. Cette action, aux conséquences limitées dans ses rapports avec le préfet, permet néanmoins de réaffirmer le soutien des élus à la viticulture : “l' action des maires, qui se traduit depuis hier 2 février par l' occupation du pavillon populaire de Montpellier, maintient un climat permanent de surexcitation et d' intoxication. Cette occupation, qui au départ ne réunissait qu' une trentaine de maires, est actuellement poursuivie par une centaine d' entre eux qui, à tour de rôle, tiennent à venir manifester leur présence. Leur nombre va augmenter sérieusement jusqu' au moment de la manifestation qu' ils rejoindront ceints de leurs écharpes. Bien que cette occupation relève du folklore et prend parfois des allures de kermesse, ce geste est considéré par certains milieux ruraux comme une action d' éclat”⁴⁰ Rapport RG du 3/2/1971. ADH 676 W 179.. Magnifiés par les leaders du CRSV, les élus qui, “entre le peuple et l' administration, ont choisi le peuple”⁴⁰ Télégramme RG 5/2/71. ADH 676 W 179., ont pu maximiser leur légitimité viticole. Bayou, qui a pu maîtriser le coût de l' action, en tire bénéfice, récupérant par la même occasion la présidence de l' association des maires. Néanmoins, il est vrai que son registre d' action tribunicien génère des rapports parfois délicats avec les préfets. C' est le cas en 1971, le préfet de l' époque ayant très mal vécu l' action des maires. Un an plus tard, il dressera une notice peu flatteuse du député : “Un bon orateur, très percutant, accent méridional très prononcé. Parfois bruyant et excessif, il n' est pas toujours pris au sérieux”⁴⁰ Rapport du préfet de l' Hérault au ministre du 23/8/1972, ADH 1182 W 103. En 1971, ce préfet avait stigmatisé le fait que Bayou avait encouragé des déprédations.

Ce n'est finalement qu'après 1976⁴¹ prônés, dès les années 1960, par les nouveaux dirigeants de la FNSEA. La fin de l'adéquation entre viticulture de masse et cette région a rendu le répertoire d'action collective caduc, le rôle à l' élu moins déterminant. L'évolution viticole (diminution drastique du nombre d'exploitants, diversité accrue du vignoble, professionnalisation viticole accrue⁴²) et celle de la région (le tertiaire devient la première composante du PIB régional) génère des modes de régulation diversifiés⁴³ et déterritorialisés par une intégration plus poussée dans le syndicalisme national. Affaire de viticulteurs, la mobilisation s'opère sous l'entière maîtrise syndicale, les actions commandos se substituant, au fil des ans, aux mobilisations de masse⁴⁴.

Le notable face à la modernisation régionale⁴⁵ : les nouveaux attributs du notable entrepreneur

La permanence des crises viticoles que connaît la région durant cette période ne doit pas occulter que cet espace devient parallèlement l'un des territoires expérimentaux de la modernisation régionale. La permanence d'une tradition protestataire visant à assurer la pérennité de l'économie viticole voisine avec l'émergence de dynamiques modernisatrices qui tentent d'en assurer la reconversion partielle. Le Bas Languedoc, plus précisément les départements du Gard et de l'Hérault⁴⁶, connaît, dès la Libération, l'émergence de dynamiques qui vont assumer le portage d'une nouvelle vision du devenir régional et assumer la mise en œuvre de politiques innovatrices de développement. La face la plus visible de cette dynamique est la création en 1954 de la Compagnie Nationale du Bas Rhône Languedoc, société mixte instituée pour assurer le captage des eaux du Rhône et assurer une reconversion d'une partie du vignoble de la plaine languedocienne⁴⁷. Plus globalement, cette période voit émerger une communauté de modernisateurs

Erreur! Les index ne sont pas autorisés dans les notes de fin ou de bas de page, les entêtes, les pieds de page ou les commentaires., que le rôle d' élu tribunicien disparaît. La viticulture méridionale se "normalise", épousant progressivement les modes de gestion sectoriel⁴¹⁴¹ Au sens où l'entendent Bruno Jobert et Pierre Muller, *L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 1987

⁴²Caractérisée par les politiques d'aide à l'installation nécessitant une surface minima, la détention d'un diplôme qualifiant.

⁴³Notamment entre les différents types de produits : vins de pays, appellations d'origine contrôlée.

⁴⁴Jean-Louis Marie, *op. cit.* Sur la pacification des manifestations agricoles, on peut aussi se reporter à Nathalie Duclos, *Le violences paysannes sous la Cinquième République*, Paris, Economica, 1988.

⁴⁵À la différence d'autres régions, le régionalisme est ici strictement économique : "L'idée régionale fait de grands progrès, il ne s'agit pas d'un retour au régionalisme, encore moins d'évoquer les vieilles provinces de l'Ancien Régime. C'est l'évolution de l'économie régionale qui nous impose cette idée régionale" Jules Milhau, réunion du comité d'expansion économique et de productivité, 05 Juillet 1955, ADH 2 W 2629.

⁴⁶Le département de l'Aude, initialement concerné par le projet du Bas Rhône refuse toute intervention de la compagnie sur son territoire. Lettre de Antoine Courrière, sénateur, à Jules Milhau du 25 mai 1957, Archives Jules Milhau.

⁴⁷Sur la compagnie du Bas Rhône, voir Jean-François Gravier, *Economie et organisation régionales*, Paris, Masson, 1971 ; Philippe Lamour, *Le cadran solaire*, Paris, Robert Laffont, 1982 ; Michel Maisonneuve, *La conquête de l'eau, BRL, histoire de l'aménagement en Languedoc-Roussillon*, Marseille, Parenthèses, 1992 ; Michel Marié, "Pour une anthropologie des grands ouvrages, le canal de Provence", *Annales de la recherche urbaine*, n°21, 1984 pp.5-35 ; Marie-Françoise Souchon, *La compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas Rhône Languedoc*, Paris, Cujas, 1968.

régionaux qui vont, jusqu'aux années 1970, susciter et jouer un rôle moteur dans la modernisation et la reconversion de l'économie régionale.

La structuration précoce de cette mobilisation est intimement liée à la dégradation de la situation viticole et le sentiment d'un déclin inéluctable du vignoble de masse méridional. L'émergence de cette communauté est tout autant corrélée à la configuration des élites régionales et des interdépendances qui en structurent la cohésion. Le "noyau dur" de ce réseau émerge dès les premières années de la Quatrième République autour de Philippe Lamour, président de la chambre d'agriculture du Gard et secrétaire général de la Confédération Générale de l'Agriculture (CGA)⁴⁸, regroupant des membres issus du secteur coopératif et mutualiste agricole, des cadres de l'administration agricole (Services agricoles, Génie rural), de grands notables départementaux. Ses logiques d'agrégation sont plurielles. Il regroupe en premier lieu des élites nouvellement promues par le changement de régime et qui doivent pérenniser leurs assises. Le cas le plus emblématique est celui de Philippe Lamour. Avocat parisien installé durant la guerre dans le Gard, il bénéficie de la conjoncture de la Libération pour devenir délégué départemental à la presse, fonder le *Paysan du Gard* puis le *Paysan du midi*⁴⁹, puis se faire élire secrétaire général de la CGA et président de la chambre d'agriculture. Néanmoins, sa position est précaire face à la réémergence, au niveau national, des élites traditionnelles de l'agriculture⁵⁰. Les cadres de la coopération et de la mutualité sont dans une situation comparable. Promus par le nouveau régime, ils ont souvent bénéficié de la transition politique pour se substituer aux élites "traditionnelles" du monde agricole. Les notables sont dans une situation comparable, avec le très fort renouvellement qui contribue à l'émergence massive des socialistes à la tête des pouvoirs locaux en 1945. Le deuxième élément fédérateur est de nature idéologique. À l'exception de quelques fonctionnaires, tous ces membres gravitent autour de la SFIO et du centre-gauche. C'est le cas des élus, mais aussi des socio-professionnels, tout autant que Philippe Lamour, dont la rapide ascension au sein de la CGA doit beaucoup au soutien de Tanguy-Prigent, ministre socialiste de l'agriculture. Le troisième dénominateur commun du réseau est son élitisme. Les mécanismes de clôture de l'action publique durant cette période se manifestent ici pleinement. Nous sommes en présence des principaux responsables politiques et viticoles⁵¹ régionaux. On y retrouve Edgard Thailhades, sénateur maire de Nîmes, Jean Bene, sénateur maire de Pézenas, président du conseil général de l'Hérault, Robert Gourdon, maire de Vauvert, futur député et président du conseil général du Gard, Suzanne Crémieux, sénatrice du Gard, Jules Milhau, président de la mutualité régionale, vice-président de la MSA et de la mutualité nationale, membre du conseil économique et social, Lucien Monteil, président de la fédération des caves coopératives du Gard, les ingénieurs en chef du Génie rural et les directeurs des services agricoles du Gard et de l'Hérault. Enfin, une matrice commune fédère ses membres, celle d'une modernisation de l'agriculture régionale, cette dernière passant par une rénovation profonde des outils productifs (notamment le développement de la coopération) mais aussi des savoir-faire (mécanisation, rationalisation des méthodes de culture, meilleure vulgarisation du

⁴⁸ Créée sous l'égide du ministère de l'Agriculture, cette confédération devait unifier la représentation agricole.

⁴⁹ Ce journal devient l'organe officiel de la coopération et de la mutualité méridionale.

⁵⁰ Voir à ce sujet Gordon Wright, *La révolution rurale en France*, Paris, Epi, 1967.

⁵¹ La CGVM néanmoins sera peu impliquée dans cette dynamique.

progrès agricole appuyé par les nouvelles connaissances scientifiques, essor de la qualité du vignoble, etc...). Cette idéologie commune se reflète autant chez les agents de l'Etat que les dirigeants professionnels, voire chez les élus (notamment Robert Gourdon).

Ces homologies de position ne sauraient en elles-mêmes expliquer pour autant l'émergence du réseau. Il faut y surajouter les fortes interdépendances qui lient les membres entre eux et le multipositionnement de ses têtes de réseaux qui conforte sa stabilité⁵² et décuple ses capacités d'accès à l'Etat. Cette communauté ne tire pas uniquement sa force des interdépendances systémiques des mécanismes de la régulation croisée. Les proximités des "acteurs obligés" du pouvoir local sont rendues d'autant plus fortes que les caractéristiques sociales propres à ce groupe⁵³ et le multipositionnement de ces principaux membres de ce réseau, qu'il soit vertical (du local au national) ou horizontal (responsabilités dans divers univers locaux) accroît la cohésion et l'adhésion des membres. L'un des exemples les plus caractéristiques est celui de Jules Milhau. Important dirigeant viticole, il apporte à Philippe Lamour le soutien de la coopération et de la mutualité, fait office d'intercesseur auprès des élus héraultais (il est un cadre de la SFIO et maire dans ce département), tout en bénéficiant par sa situation professionnelle (professeur d'université et à l'Ecole nationale d'Agronomie de Montpellier) et ses capacités d'expertise de contacts étroits avec les administrations déconcentrées⁵⁴. En retour, Lamour fait financer par le Plan ses recherches, le conseil général de l'Hérault finance ses projets (caisse contre les calamités agricoles, lutte contre la grêle...)⁵⁵. Enfin, la prégnance du réseau est assurée par ses différentes capacités d'accès au centre. Cette médiation du local au national est assurée par plusieurs biais. Le premier est assuré par Philippe Lamour. En tant que responsable national de la CGA, titulaire d'une influence certaine auprès de Tanguy-Prigent, membre du commissariat général au Plan et proche de Jean Monnet, titulaire d'une notoriété parisienne acquise au barreau de Paris mais aussi au sein des milieux non conformistes des années 1930⁵⁶, il dispose de plusieurs accès au centre et assure une médiation essentielle pour le réseau et pour ses propres positions locales. Elle ne saurait néanmoins suffire. Les éléments du corps du Génie rural, locaux ou nationaux⁵⁷, sont un vecteur déterminant au sein du ministère de l'Agriculture⁵⁸.

Cette communauté, grâce à ses positions et ressources peut rapidement obtenir la mise en œuvre de ces projets. Dès 1946, Philippe Lamour lance une expérience de région pilote du Bas

⁵² La stabilité du réseau est renforcée par la stabilité étonnante des principaux fonctionnaires d'Etat. Dans le département de l'Hérault, le DSA, l'ingénieur en chef du génie rural, celui des Ponts et Chaussées restent en poste toute la cinquième république.

⁵³ Notamment le poids des fonctionnaires d'Etat au sein des organisations viticoles. Dans le Gard et l'Hérault, la mutualité a comme président Jules Milhau, universitaire, comme directeur un ingénieur agronome. La coopération et le crédit agricole du Gard connaissent la même situation.

⁵⁴ Jules Milhau, économétriste, est reconnu pour ses nombreuses recherches sur l'économie viticole

⁵⁵ Lucien Monteil, dans le Gard, présente le même type de caractéristiques.

⁵⁶ Jean-Louis Loubet del Baye, *Les non-conformistes des années 30*, Paris, Seuil, 1969.

⁵⁷ Parmi les soutiens actifs de ce réseau, citons l'inspecteur général Lyon, ancien directeur de cabinet de G. Monnet en 1936 et président du comité national de l'irrigation, Henri Canonge, membre influent du cabinet de Tanguy-Prigent, Libert Bou, directeur de cabinet de Tanguy-Prigent et chef de la division agriculture du Plan.

⁵⁸ Notamment après le départ de Tanguy-Prigent du Ministère en 1947.

Rhône, sous l'égide de la CGA et du ministère de l'Agriculture⁵⁹. C'est le premier forum institutionnalisé au sein duquel le réseau se visibilise et diffuse ses normes d'intervention. C'est là que se dessinent les axes de la future compagnie nationale du Bas Rhône Languedoc : grands travaux d'infrastructure (notamment hydrauliques) et autonomie de gestion du programme. Grâce à cette expérience, Philippe Lamour se positionne au sein du Plan sur une niche expérimentale, celle des grands aménagements régionaux⁶⁰. Proche de Jean Monnet, dont il partage nombre d'attributs sociaux⁶¹ et véhicule les projets planificateurs au sein de son univers professionnel, il obtient, avec le soutien du Génie rural, la création en 1951 d'une commission de modernisation et d'équipement de la région du Bas Rhône Languedoc. Quatre ans plus tard, en 1955, le gouvernement concède la mise en valeur de la région du Bas Rhône Languedoc à la CNABRL, société d'économie mixte nouvellement créée dont Philippe Lamour assure la présidence. Bras armé de l'Etat, la compagnie obtient du ministère de l'agriculture d'importants crédits mais aussi la concession de l'eau du Rhône et le monopole d'intervention sur le futur périmètre irrigué.

L'antériorité du positionnement de cette communauté, ses ressources et positions, en font, durant les années 1950 et 1960 le partenaire, quand ce n'est pas l'initiateur de la modernisation régionale. Cette croissance renforce le monopole d'expertise du réseau et ses positions de pouvoir. Avec le CRPEE (centre régional pour la productivité et l'expansion économique), dirigé par Jules Milhau se met en place un outil d'expertise spécialisé dans la productivité et l'économie régionale. Le comité départemental puis régional d'expansion économique, la CODER⁶² sont eux-mêmes colonisés par ce réseau qui en monopolise les directions (Jean Bene pour le premier, Jules Milhau pour les deux autres). On pourrait multiplier les exemples concernant la formation des cadres de l'agriculture et de l'aménagement (cours à l'ENSAM, institution de formation), les outils du développement régional (société de capital-risque), etc. Cette niche de l'aménagement régional contribue à conforter par ailleurs leurs positions nationales. Jules Milhau en devient le spécialiste au sein du conseil économique et social, Philippe Lamour accède à la présidence du Conseil supérieur de la Construction, puis, en 1962 à celle de la Commission nationale d'aménagement du territoire. Cette dynamique trouve enfin à s'exprimer dans les rapports entre Etat et la Région. Alors que de nombreux programmes d'action régionale sont définis dans les ministères⁶³, celui de Languedoc est véritablement négocié entre ces élites régionales et les administrations centrales⁶⁴. Néanmoins, l'émergence au sein des modernisateurs nationaux de la question régionale suscite un investissement concurrentiel de nouveaux segments étatiques ou para-étatiques. La communauté

⁵⁹ Lamour Philippe (1947), *La région pilote du Bas Rhône, bilan d'une année d'activité*.

⁶⁰ Vocabulaire sous lequel il tente de fédérer les grandes compagnies d'aménagement régional.

⁶¹ Monnet comme nombre de ses collaborateurs se distinguent au sein du pouvoir d'Etat par leur provenance du secteur privé, le faible nombre d'attributs sociaux propres au champ étatique, le passage de la résistance à la haute fonction publique (Brigitte Gaïti, *De Gaulle, prophète de la cinquième république (1946-1962)*, Paris, Presses de Science Po, 1998).

⁶² Au sein de cette dernière, ce sont les membres de ce réseau qui sont les plus actifs. Selon une note confidentielle du préfet de Région (ADH 1333 W 2134), les membres les plus actifs en son sein sont ceux du Gard et de l'Hérault.

⁶³ Jean-Pierre Gaudin, *L'aménagement de la société*, Paris, Anthropos, 1979.

⁶⁴ "Le CRPEE, quarante ans d'observation de la vie régionale", *Revue de l'économie méridionale*, n° 161-162, 1993.

doit désormais composer, dès le milieu des années 1950, avec un champ beaucoup plus concurrentiel qu'investissent de nouveaux segments administratifs et la caisse des dépôts et consignations.

Cette dynamique de l'aménagement régional, nous l'avons vu, ne s'est pas limitée au seul face-à-face du fonctionnaire et des organisations professionnelles. Dès ses origines, elle comprend en son sein quelques élus⁶⁵. De fait, ce sont les plus titrés d'entre eux qui vont s'engager le plus activement dans la démarche, à l'image des présidents des conseil généraux du Gard et de l'Hérault. Cette mobilisation peut sembler paradoxale, au regard des coûts politiques engendrés par la modernisation agricole. Nombre de mesures censées rationaliser cette activité, ont, durant la même période, suscité des rejets catégoriques. C'est le cas notamment du remembrement agricole, qui fut à l'origine de nombreuses défaites électorales pour des maires trop engagés dans son application :

Dans les réunions de la Compagnie, on disait il faut remembrer. On commençait, il y en avait déjà trois ou quatre qui partaient. 10 minutes après, il n'y avait plus personne. Le remembrement, c'était la hantise des gens (...) Une dizaine de maires nous ont suivi pour le remembrement, deux seuls ont été réélus, Buisson de Saint-Hilaire d'auzillan et moi. Dans l'Hérault, cela n'a pas été plus loin⁶⁶.

Que pouvait-il en être, *a fortiori*, d'un projet, celui de la CNABRL, qui visait la reconversion de milliers d'hectares de vignes ? De fait, cette politique a soulevé, dès son annonce, un refus très net des viticulteurs concernés, relayée par une formidable campagne de presse⁶⁷. Pour autant, il faut ici opérer une césure fondamentale entre des populations hostiles et des élites, qui, dans leur grande majorité⁶⁸, se sont exprimés en faveur du projet, censés résoudre une crise économique endémique et des besoins d'alimentation en eau récurrents :

“Nous devons espérer que la construction des canaux nous permettra de nous évader de cette monoculture qui nous étouffe car il suffit d'une mauvaise récolte pour nous trouver dans la misère. Les canaux ne peuvent donc qu'apporter un élément de prospérité dans notre région”⁶⁹.

Au-delà d'un simple accord de principe, ces grands notables s'affirment comme des partenaires actifs du projet, n'hésitant pas, à mobiliser le cas échéant, leurs différentes ressources. Le cas le plus exemplaire est celui de Jean Bene, sénateur et président du conseil général de l'Hérault.

⁶⁵ Nous faisons ici abstraction d'élus locaux tels que Jules Milhau, certes maire, mais avant tout dirigeant professionnel.

⁶⁶ Entretien Marcel Granier, maire d'Aspères, ancien directeur de la SAFER, Aspères, 23 mai 1997.

⁶⁷ Voir l'ouvrage au titre évocateur : *Va-t-on gaspiller 20 milliards de francs pour l'irrigation du Languedoc et du Roussillon ?*, Paris, Etudes et conjoncture, 1950. Ce rejet est tel que certains ont cru que ce projet avait été imposé en haut lieu à des décideurs locaux rétifs. C'est la thèse de Michel Marié par exemple, *op. cit.*

⁶⁸ Parmi les plus hostiles, citons le parti communiste, mais aussi les indépendants et paysans.

⁶⁹ AG de la fédération des caves coopératives de l'Hérault du 27 mai 1954, Archives de la fédération.

Membre de la commission de modernisation du Bas Rhône, ami intime de Jules Milhau, il s'affirme, dès le début des années 1950, comme l'un des notables les plus en pointe dans la défense du projet⁷⁰. Cette position est d'autant plus cruciale que l'initiative lancée par Philippe Lamour est âprement combattue par les maires et viticulteurs des communes du futur périmètre irrigué. C'est bien pour renforcer la légitimité locale du projet que Lamour propose à Jean Bene de prendre la tête d'un comité d'action en faveur de la modernisation du Bas Languedoc :

“Nous vous proposons de prendre la présidence d'un comité régional d'action pour l'irrigation du Languedoc (...) il diffuserait largement le rapport de la commission, organiserait des réunions publiques, voterait des résolutions, effectuerait des démarches auprès des pouvoirs publics”

De fait, Dans cette première phase, Jean Bene fait essentiellement fonction de relais politique du projet. Son action est plurielle Elle vise en premier lieu la sensibilisation du public régional, notamment dans la presse régionale⁷¹. Tout aussi fondamentalement, son rôle est d'assurer un lobbying auprès de ses collègues conseillers généraux, sénateurs, mais aussi du gouvernement⁷². Cet engagement engendre, bien entendu, un appui marqué du conseil général. Ce dernier souscrit au capital de la Compagnie dont Jean Bene devient administrateur. Dans cette première phase, la reconnaissance de son rôle entrepreneurial reste néanmoins limité. Ses interventions semblent avoir été restreinte quant à la définition du projet.⁷³ Son rôle effectif et sa visibilité dans la gestion de la Compagnie le seront tout autant⁷⁴. Pour autant, ses positions n'en sortent pas moins renforcées. Intégré dans les milieux modernisateurs régionaux, il potentialise de nouveaux accès à l'Etat, par l'entremise de Philippe Lamour qui lui offre par ailleurs la possibilité d'utiliser la Compagnie comme outil d'intervention du conseil général⁷⁵. Tout aussi fondamentalement, son intégration dans la communauté des planificateurs régionaux génère une inflexion significative de ces représentations, favorisant une communauté de sens accrue entre aménageurs et notables.

⁷⁰ Lettre de Jean Bene à Philippe Lamour, du 04 novembre 1953, Archives Philippe Lamour : “Comme convenu, j'ai immédiatement envoyé au commissariat général au Plan la lettre que tu m'avais envoyée (...) Je reste à ta disposition pour t'aider, dans la mesure de mes moyens à vaincre les difficultés relatives à la décision pour la construction du canal.

⁷¹ Jean Bene, important actionnaire du *Midi Libre*, y dispose d'une chronique régulière. Il rédige aussi des articles pour le journal de la Compagnie.

⁷² Lettre au président du conseil du 11 janvier 1955 : “(...) Il est de mon devoir de vous dire qu'il serait difficilement compréhensible qu'une personnalité autre que celle de Monsieur Lamour lui soit substituée à la direction d'une entreprise qui, en définitive, est son œuvre”. Archives Philippe Lamour.

⁷³ Sauf en ce qui concerne sa structure économique. Cf Lettre de Jules Milhau à Philippe Lamour du 21 avril 1954 : “(...) il n'est pas concevable qu'une telle société puisse être une société capitaliste... une telle institution heurterait tous nos amis et les braqueraient d'instinct... il faut que le conseil général de l'Hérault et la ville de Béziers soient dans le capital pour que le canal ne s'arrête pas en route.” Le premier projet de Lamour était en fait un commissariat général (cf. note pour la création d'une commission pour l'équipement et l'orientation économique de la région méditerranéenne, 1951).

⁷⁴ La compagnie

⁷⁵ Le conseil général délèguera à la Compagnie la construction et la gestion du barrage du Salagou. Elle utilisera la Compagnie dans le cadre de sa politique de rénovation de l'habitat rural.

Le technotable⁷⁶ se fait fort de diffuser ce type de référent auprès de ces pairs. En 1957, il n'hésite pas à interpeller les conseillers généraux pour les sensibiliser à des évolutions que les élus doivent assumer, sous peine de voir leur rôle s'effacer :

*L'aspect économique est en train de dominer, je crois, l'aspect politique ou administratif des questions. Si nous n'y prenons garde, le pouvoir va passer des mains des élus du peuple entre les mains de représentants d'organismes qui se trouvent en marge de nous. C'est pourquoi je pense que les conseillers généraux doivent entrer dans les divers organismes économiques qui sont chargés de rénover l'économie de notre pays et aussi de la région. Nous sommes en présence d'une véritable révolution économique, le mot n'est pas trop gros, dans ce département qui est en voie de dépeuplement.*⁷⁷

Dans cette optique, il demande à Jules Milhau de venir annuellement faire aux élus une présentation de la situation économique régionale. Dans un même temps, il structure avec ce dernier le comité départemental d'expansion économique dont il assure la présidence. Enfin, l'intériorisation de son nouveau rôle l'amène à repositionner de manière plus affirmée sa collectivité dans le cadre de l'aménagement du territoire régional. Le projet le plus caractéristique de ce volontarisme est la question de l'aménagement du littoral languedocien. Dès les dernières années de la Quatrième République, la CNABRL affiche des ambitions nouvelles en vue de coordonner l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire régional. Issus du secteur agricole, ses dirigeants affichent des prétentions plus larges, ce d'autant plus que la reconversion agricole connaît un succès limité⁷⁸. C'est dans ce contexte que la Compagnie pressent la possibilité d'assurer un aménagement touristique du littoral, démarche parallèle aux réflexions menées par la direction départementale de la construction⁷⁹.

Porté par la CNABRL, allié à la Société Centrale d'Équipement du territoire, le projet, piloté par Philippe Lamour trouve le soutien de Pierre Sudreau, Ministre de la Construction qui en assure le portage au niveau gouvernemental. L'armature institutionnelle du projet, discuté en 1961-1962 lors des réunions interministérielles prévoit l'institution d'un comité directeur planifiant l'aménagement dont la réalisation incombe à une société d'économie mixte régionale dont Jean Bene doit assumer la présidence. Ce projet est néanmoins bloqué par le ministère des finances, hostile à l'économie mixte, fortement décrié pour accroître le démantèlement de l'État⁸⁰. Néanmoins, le rejet s'inscrit dans des dynamiques plus globales. La première est celle de l'affaiblissement de ses soutiens au sein de l'État central. En 1962, Pierre Sudreau, hostile au

⁷⁶ Selon l'expression de Jean-Pierre Gaudin, *Gouverner par contrat*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

⁷⁷ Discours de Jean Bene, président du conseil général, *Délibérations du conseil général de l'Hérault 1956*, Montpellier, 1957, p 13.

⁷⁸ Projet imposé de manière " autoritaire ", l'aménagement hydraulique régional n'a pas donné lieu à un arrachage obligatoire des vignes. De ce fait, nombre de viticulteurs ont maintenu leur activité traditionnelle.

⁷⁹ Concernant l'histoire de l'aménagement du littoral Languedocien, nous renvoyons à notre chapitre, " l'invention du littoral, in Pierre Valarié Dir., *La consommation d'espace en zone littorale languedocienne : représentations et systèmes d'action*, Paris, L'Harmattan, à paraître, 2002.

⁸⁰ C'est l'une des critiques récurrentes de la Cour des Comptes.

référendum présidentiel, démissionne du gouvernement. Par ailleurs, la communauté des modernisateurs de la Quatrième République se divise vis-à-vis du nouveau régime. Une partie d'entre eux (à l'image ici de Jean Saint-Geours) opère un ralliement au général de Gaulle et formatent une nouvelle légitimité de l'Etat à aménager son territoire. Cette politisation accrue de l'action publique génère une "mise en scène" institutionnelle de l'Etat dont la lisibilité doit être plus marquée. Enfin, les rapports de force internes à la haute fonction publique conduisent à restructurer les politiques d'aménagement du territoire, les plaçant désormais sous l'égide de la DATAR.

C'est désormais une mission interministérielle qui assure la direction du programme. Cette recentralisation de l'aménagement du territoire s'opère au détriment des administrations déconcentrées, de la CNABRL et de la CET, devenus opérateurs de second plan. Par contre, cette évolution contribue à conforter la position des notables. Seul élément stable de la sphère politico-administrative, ils se trouvent en position de sélectionner leurs interlocuteurs entre les différents segments d'Etat (ou para-étatiques telle la SCET) qui se trouvent en compétition pour assumer la prise en charge de l'aménagement du littoral. Face à un Etat dont la modernisation aggrave son éclatement, les notables départementaux préservent un système politique clos et fortement hiérarchisé et obtiennent la présidence des sociétés d'équipement du littoral. Ce nouveau système d'action contribue à renforcer le statut de notable aménageur que Jean Bene avait préalablement constitué⁸¹. Président de l'Entente Interdépartementale de démoustication, président de la Société d'aménagement du département de l'Hérault, membre de la mission interministérielle, il tire finalement un bénéfice non négligeable du changement de régime, visibilisant de nouveaux attributs d'entrepreneur.

Des deux rôles endossés par les élus locaux languedociens sous la Quatrième république, c'est celui du notable modernisateur qui aura l'influence la plus déterminante sur la période suivante. Il ne s'agit pas d'une permanence mais bien de l'évolution d'un rôle déjà structuré sous la Quatrième république. Une partie de ces attributs ont irrémédiablement disparus. L'élu aménageur a perdu certaines composantes de la notabilité. C'est particulièrement vrai de son rapport à l'Etat. Ce l'est tout autant dans son approche du public et des conduites de l'action publique. Nous sommes loin du temps où un dirigeant régionaliste pouvait écrire : "*Les sociétés d'économie mixte sont la collaboration à la colonisation et M. Bene en est le glaoui*".⁸². Pour autant, l'histoire de la décentralisation et des évolutions qu'elle a engendré ne saurait occulter que les nouveaux élus qui en sont issus ont souvent fait leurs premières armes auprès de notables qui avaient déjà instruit la rhétorique entrepreneuriale et donc commencé à redéfinir les logiques de gestion locale. Le cas le plus patent est celui du conseil général de l'Hérault. Son président, de 1979 à 1998, ancien élève de Jules Milhau, a été porté au pouvoir par les notables entrepreneurs au détriment d'un notable plus "conventionnel". Cet héritage, au-delà des qualités intrinsèques de ces nouveaux élus, est un

⁸¹ La mission crée 4 sociétés d'aménagement, deux dans l'Hérault, une dans l'Aude, une dans les Pyrénées Orientales.

⁸² Cité dans Yves Durrieu, *L'impossible régionalisation capitaliste, témoignages de Fos et du Languedoc*, Paris, Anthropos, 1973, p. 97.

des éléments explicatifs de la précocité de cette collectivité à assumer la transformation de l'élu local, dès la fin des années 1970.

Olivier DEDIEU
CNRS LEA ETAPES